

Syndicat Mixte de l'Ouest Lyonnais
25, chemin du stade
69670 VAUGNERAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 26/2025

L'an deux mille vingt-cinq

Le sept octobre à 18h00

Le comité syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Morgan GRIFFOND, président du Syndicat.

Date de convocation : 01/10/2025

Nombre de membres

En exercice : 24

Présents : 15

Votants : 15

Présents : **BERGER** Marie-Agnès, **BIAGGI** Olivier, **BREUZIN** Fabien, **BROUILLET** Isabelle, **CHIRAT** Florent, **COSTE** Marc, **FOUILLAND** Pierre, **FRANCO** Ernest (suppléant de COMBET Damien), **GRIFFOND** Morgan, **GOUGNE** Yves, **JAUNEAU** Jean-Claude, **MALOSSE** Daniel, **MONCOUTIE** Lucie (suppléante de CHAVEROT Virginie), **THIMONIER** Jean-Marc, **ZANNETTACCI** Jean-Pierre,

OBJET :

Finances
-
Demande de subvention dans le cadre du programme LEADER 2023/2027
Mobilisation des entreprises agroalimentaires pour le PAT de l'Ouest Lyonnais

VU le programme LEADER 2023/2027 du GAL Rhône ;

VU la convention relative à la mise en œuvre des stratégies locales de développement LEADER signée le 18 décembre 2023 entre la région Auvergne Rhône-Alpes, autorité régionale de gestion et le Groupe d'action local « GAL Auvergne Rhône-Alpes Rhône » ;

VU l'arrêté préfectoral n°69-2018-09-13-003 du 13 septembre 2018 relatif aux statuts et compétences du syndicat mixte de l'Ouest Lyonnais ;

Le Président expose ce qui suit :

Le Syndicat de l'Ouest Lyonnais, dans le cadre de son Projet Alimentaire Territorial, souhaite renforcer la mobilisation des acteurs économiques du territoire, en particulier les entreprises de transformation

agroalimentaire, afin d'accélérer la transition vers une alimentation locale, durable et résiliente.

Après l'élaboration collective d'une stratégie partagée, validée en 2023, et associant collectivités, organisations agricoles, partenaires institutionnels et acteurs associatifs, le SOL souhaite engager une action à destination des acteurs

économiques du système alimentaire. Cette action vise à mieux intégrer les entreprises agroalimentaires dans la dynamique du PAT, en valorisant leur rôle dans la relocalisation de l'alimentation, la structuration des filières, et l'innovation territoriale.

Le projet, intitulé « **Entreprendre pour une alimentation durable : mobilisation des entreprises agroalimentaires de l'Ouest Lyonnais** », s'appuie sur une méthodologie éprouvée développée par AMSP Conseil et le Auvergne-Rhône-Alpes Gourmand (ARAG), et prévoit un accompagnement en quatre étapes : cadrage du projet, repérage du potentiel territorial des entreprises, restitution et choix d'actions prioritaires, puis mise en œuvre de ces actions.

Le projet prévoit notamment :

- L'identification et la mobilisation d'une quinzaine d'entreprises agroalimentaires du territoire.
- La réalisation d'entretiens pour évaluer leur « potentiel territorial » et leur capacité à contribuer aux objectifs du PAT.
- La co-construction et le lancement de deux actions concrètes impliquant les entreprises (ex. : développement de produits adaptés à la restauration collective, structuration de circuits de distribution de proximité, etc.).
- L'organisation d'un temps de restitution et de bilan à destination des élus du SOL.

Ces actions seront menées en lien étroit avec les 4 communautés de communes membres du SOL, les chambres consulaires, les entreprises du secteur alimentaire et les partenaires du PAT.

Le projet se structure autour de trois axes stratégiques complémentaires :

1. Identifier et mobiliser les entreprises agroalimentaires du territoire (diagnostic, entretiens, sensibilisation).
2. Co-construire et expérimenter des actions concrètes à bénéfices réciproques (entreprises-territoire).
3. Renforcer la gouvernance alimentaire territoriale en intégrant les entreprises dans la dynamique du PAT.

Le coût global du projet présenté est estimé à 19 635 €, avec un financement possible à hauteur de 50% de FEADER du montant de dépenses HT, dans le cadre du programme LEADER.

Il est donc proposé de solliciter, dans le cadre du programme LEADER 2023-2027, une subvention de 8 181,50 € selon le plan de financement ci-dessous :

Dépenses éligibles à Leader	Montant	Financements	Montant
Mobilisation des entreprises agroalimentaires pour le PAT de l'Ouest Lyonnais	19 635 € TTC	FEADER sollicité	8 181,50 €
		Autofinancement du SOL	11 453,50 €

Après en avoir délibéré, par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

VALIDE l'action et le plan de financement prévisionnel de l'opération « Mobilisation des entreprises agroalimentaires pour le PAT de l'Ouest Lyonnais » ;

SOLLICITE, dans le cadre du programme LEADER, une subvention FEADER-LEADER auprès du GAL Auvergne Rhône-Alpes-Rhône de 8 181.50 €, selon le plan de financement suivant :

DECIDE de prendre en charge par l'autofinancement les dépenses de l'action en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel ;

AUTORISE le Président à signer tout document relatif à la subvention.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour copie certifiée conforme.

Le Président
Morgan GRIFFOND

